



## AUTORISATION DIFFUSION IMAGES /VIDEOS CASTING MISS REUNION 2020

### ENTRE

Antenne Réunion Télévision, société anonyme au capital de 1 760 000 €, immatriculée au RCS de St Denis sous le n° 381 314 368 dont le siège social est situé Rue Emile Hugot, Parc Technologique, 97490 Sainte-Clotilde, représentée par Mme Mayaia LE TEXIER, Directrice Générale dûment habilité à l'effet des présentes,

Dénommée ci-après la « Antenne Réunion Télévision »

### ET

Prénom, NOM : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nom de la vidéo : .....Durée de la vidéo .....

Dénommé(e) ci-après « La Candidate »

### ARTICLE 1 : CESSION DE DROIT

Par le présent Contrat, la Candidate autorise Antenne Réunion Télévision à diffuser et relayer dans le cadre de la promotion des candidates Miss Réunion 2020, les images, sons, article, vidéos réalisés par ces dernières sélectionné(s) par les équipes d'Antenne Réunion Télévision, pendant la durée du présent Contrat et pour un territoire illimité.

La Candidate cède à Antenne Réunion Télévision les droits de diffusion exclusifs qu'elle détient sur les images, sons, article, vidéos réalisés par La Candidate et sélectionné(s) par les équipes d'Antenne Réunion Télévision. En conséquence, cette dernière autorise Antenne Réunion Télévision, à fixer, diffuser, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les images, sons, article, vidéos cédées par La Candidate.

Les images, sons, article, vidéos pourront être diffusés, reproduits en partie ou en totalité sur tous les supports d'Antenne Réunion Télévision (chaîne TV, sites internet et réseaux sociaux) et intégrés à tout matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations, etc ...) connus et à venir. Ils pourront être enregistrés sur un réseau filaire ou sans fils, de quelque nature que ce soit (TNT, internet, réseau, local).

La Candidate reconnaît par ailleurs qu'elle n'est liée à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de ses images, sons, article, vidéos.

### ARTICLE 2 : ENGAGEMENT ET RECONNAISSANCE

En conséquence de ce qui précède et de ce qui suit, La Candidate garantit à Antenne Réunion Télévision contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de ces images et ses sons et les revendiqueraient à l'encontre d'Antenne Réunion Télévision.

La Candidate garantit à Antenne Réunion Télévision de la libre disposition des droits d'image et de son et l'absence de tout engagement contractuel ou autre avec un tiers.

### ARTICLE 3 : REMUNERATION ET DUREE DU CONTRAT

La Candidate confirme que quel que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, la cession de ces droits sur ces images et sons est réputée à titre gratuit.

La Candidate **exclut toutes demandes ultérieures de rémunération.**

Le présent Contrat est conclu pour **une durée de 5 ans reconductible tacitement** à compter du jour de son acceptation.

Fait à ..... le .....

(Faire précéder la signature de la mention « **Lu et approuvé** »)

Antenne Réunion Télévision représentée par Mme Mayaia LE TEXIER :

La candidate (NOM et Prénom) :